

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 17 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

**Monsieur Frank MAES prend la parole en début de séance.
Il annonce sa démission et ne reste pas pour la suite du Conseil municipal.**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, Mme VARFOLOMEIEFF.

Conseillers

M. MICALLEF, Mme RENY, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON,
M. DEGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, Mme LEOGANE, Mme CAUFORIEZ MARQUES, M. HUET,
Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

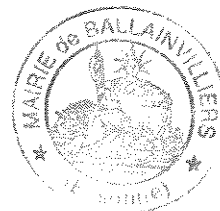
M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. MORMONT à Mme FARGEOT

M. VIVIEN à Mme PORTELETTE

M. JADOT à Mme GYSEN

M. LIDA à M. DEGHANI-AZAR



Secrétaire de séance : Mme Melodye LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) – TAUX 2017 DU SIVOA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° AG-2016/61 du SIVOA en date du 15 décembre 2016, portant sur la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour les permis de construire dont la surface est supérieure à 80 m²,

VU l'augmentation de 2 % à partir du 1^{er} janvier 2017 de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif tel que présenté ci-dessous :

SIVOA

Permis de construire Surface au plancher \geq 80m ²	Pour rappel Taux SIVOA 2016	Taux SIVOA 2017
Consommation faible	3.13 €	3.19 €
Consommation moyenne	4.66 €	4.75 €
Consommation Forte	6.26 €	6.39 €
Consommation très forte	12.51 €	12.76 €
Par poste de lavage	625.86 €	638.38 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPLIQUE pour la commune dont les surfaces sont inférieures à 80 m², les tarifs fixés par le SIVOA à compter du 1^{er} janvier 2017.

COMMUNE DE BALLAINVILLIERS

Permis de construire Surface au plancher $<$ 80m ²	Pour rappel Taux commune 2016	Taux commune 2017
Consommation faible	3.13 €	3.19 €
Consommation moyenne	6 €	4.75 €
Consommation Forte	6.26 €	6.39 €
Consommation très forte	12.51 €	12.76 €
Par poste de lavage	750 € (forfait)	638.38 €

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Brigitte PUECH